



Avis public

Assemblée publique

Conformément à l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 novembre 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 102 / 2024 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de modifier les périmètres d'urbanisation et la gestion de l'urbanisation.

2 En résumé, ce projet vise à :

- remplacer l'annexe I « Grandes affectations du territoire » modifiant les limites des périmètres urbanisation et certaines affectations du territoire;
- remplacer l'annexe II « Inventaire des superficies vacantes à l'intérieur des périmètres d'urbanisation » afin de mettre à jour les superficies vacantes à fin résidentielle, commerciale régionale et industrielle;
- remplacer l'annexe III « Gestion de l'urbanisation » afin de modifier de l'ensemble de secteurs de développement voués au développement résidentiel;
- modifier le concept d'organisation spatiale afin d'adapter le périmètre d'urbanisation et les pôles industriels existants;
- remplacer et modifier diverses sections et dispositions afin de mettre à jour des données et des dispositions réglementaires en matière de développement résidentiel et industriel;
- remplacer diverses cartes pour mettre à jour le périmètre urbain et les secteurs industriels affichés.

3 Le projet de règlement vise tout le territoire.

4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 15 avril 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, une Commission formée du maire ou la personne qu'il désigne pour le remplacer et de membres du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement, les modifications envisagées et leurs principaux effets sur le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au schéma d'aménagement, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 102/2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net ou en faisant une demande à greffe@v3r.net

Trois-Rivières, ce 21 mars 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002